

Les listes selon les religions existent en Autriche depuis longtemps

Tribune – JÉRÔME SEGAL, Der Standard, 22 juillet 2018, 16h30 (édition papier du 23 juillet)

Le débat sur la création d'un registre des Juifs qui achètent de la viande casher occulte le réel problème : le concordat



Que se cache-t-il réellement derrière les critiques qui fusent du monde entier au sujet de la proposition du conseiller d'extrême droite (FPÖ) du Land de Basse-Autriche, Gottfried Waldhäusl, (et avant lui de son collègue socialiste Maurice Androsch) qui obligerait de lister d'après la religion les acheteurs de viande abattue rituellement afin de limiter le niveau de production de ce type de viande, officiellement afin de réduire la souffrance animale ? Inutile de lire les articles dans le Haaretz israélien ou dans le New York Times jusqu'au bout : ce qui évoque des souvenirs douloureux c'est l'idée de faire des listes de Juifs. Chacun sait ce qui s'est passé avec ces listes dans l'histoire de ce pays.

L'Autriche a toujours été trop occupée par son image. « Marketing über alles », surtout pendant la présidence du Conseil de l'Union européenne ? Voyons comment le gouvernement a réagi lorsque l'Autriche s'est à nouveau retrouvée critiquée à la une des journaux du monde entier. Le ministre de la chancellerie, Gernot Blümel a assuré « Bien évidemment, toute forme de liste de personnes est inadmissible et absolument hors de question. » N'a-t-il alors jamais vu un formulaire d'enregistrement ? [En Autriche, lorsqu'on déménage, lorsqu'on arrive dans le pays, ou lorsqu'un enfant naît, on dispose de trois jours pour aller dans les services de la mairie, et déclarer son adresse. A ce moment-là, la religion est demandée. On reçoit alors un récépissé, le « Meldezettel » nécessaire dans tous les actes administratifs, pour ouvrir une ligne téléphonique, s'inscrire à l'université, à la bibliothèque etc.] . Je me souviens lorsque, français, je suis arrivé à Vienne il y a 14 ans, le choc lorsque l'employée municipale m'a demandé ma religion. En tant qu'athée et juif il était clair que je ne pouvais que répondre « sans religion », je trouvais cela cependant très inquiétant que l'Etat s'imisce dans les questions de croyance.

*Lorsque le diocèse veut de l'argent*

Les conséquences de cette situation amènent parfois à sourire. Dans un groupe Facebook intitulé « Les Français(es) à Vienne / Autriche » on lit de temps à autre des interventions comme « au secours, le diocèse m'a envoyé une facture, qu'est-ce que je peux faire ? Je ne veux pas payer. » En France beaucoup sont baptisés pour la paix des familles et lorsque par exemple des étudiants Erasmus arrivent à Vienne, certains se déclarent catholiques sans savoir les conséquences que cela a. Ils ne croient pas plus à un dieu qu'à l'astrologie et sont pour le moins échaudés lorsque le diocèse réclame de l'argent.

L'Autriche n'a pas besoin de soi-disant protecteur des animaux comme M. Waldhäusl pour établir des listes de juifs ou de musulmans. Ces listes existent déjà depuis longtemps, et ce à cause du concordat. La séparation de l'Etat et de l'Eglise devrait être une priorité. Il est inadmissible que les religions disposent de tant de privilèges, que l'administration travaille pour l'Eglise catholique (et communique les adresses malgré les lois sur la protection des données personnelles), que les impôts prélevés par les différents cultes soient déductibles des impôts sur le revenu (de ce fait seuls les plus pauvres qui ne payent pas d'impôts sur le revenu payent réellement), que des crucifix ornent les murs de toutes les classes et tous les tribunaux, qu'en 2018 il existe encore un article de loi interdisant le blasphème (§188 du code pénal), que les parents aient encore le droit de couper le prépuce de leur garçon – un éternel débat depuis le jugement de Cologne en 2012.

Bien entendu la liberté religieuse doit être garantie, mais pas placée au-dessus d'autres valeurs fondamentales comme le droit des enfants à leur intégrité physique ou les dispositions importantes de la loi de protection des animaux. Bien sûr, MM. Androsch et Waldhäusl n'ont rien de protecteurs des animaux. Ce dernier poursuit un agenda très simple : propager la haine contre les musulmans (voir son idée de proposer obligatoirement de la viande de porc aux ouvriers saisonniers musulmans venus pour aider aux récoltes). S'engager seulement contre l'abattage rituel et ne rien entreprendre contre l'élevage de masse d'animaux de rente ni contre les cruels transports d'animaux, voilà qui est plus que douteux.

Depuis que la protection des animaux et le mouvement végane sont devenus si forts, les animaux ont obtenu quelques droits. Les militants ont atteint de nombreux objectifs, par exemple l'interdiction de la chasse en enclos en Basse-Autriche, une réforme de la loi sur les fiacres à Vienne (réforme malheureusement trop timide), un durcissement du paragraphe sur la torture des animaux, l'interdiction de la vivisection sur les grands singes, l'interdiction des cirques avec animaux sauvages etc. Tel est le sens de l'Histoire et il n'est pas inhabituel que le progrès crée des discussions animées lorsqu'il bouscule les traditions.

Une séparation de l'Etat et de l'Eglise, attendue depuis longtemps dans une société éclairée, nous aiderait tous à bien établir la distinction entre la protection animale (aussi peu de souffrance animale que possible) et le racisme (les propositions du FPÖ). La raison devrait l'emporter sur la religion et la superstition, sans générer de stigmatisation. Voilà quel devrait être l'objectif du gouvernement.

(Jérôme Segal, 22.7.2018) Jérôme Segal est historien à l'université Paris Sorbonne, chercheur et journaliste à Vienne